

ARRETE N° 2019 - 098 du 26 FEV. 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4412 (profil : Physique du Non-Linéaire ou des Matériaux Quantiques) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	M.	Gérard	ROUSSET	Université Paris Diderot	P
Interne, rang A	Mme	Danièle	STEER	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Alain	SACUTO	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Vincent	REPAIN	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	Mme	Elisabeth	GUZZELLI	CNRS	
Interne, rang A	M	Eric	FALCON	CNRS	
Externe, rang A	M	François	OZANAM	CNRS	
Externe, rang A	M	Olivier	BUISSON	CNRS	
Externe, rang A	M	Guillaume	CASSABOIS	Université Montpellier	
Externe, rang A	Mme	Patrizia	VIGNOLO	Université Côte d'Azur	VP
Externe, rang A	Mme	Anna	MINGUZZI	CNRS	
Externe, rang A	M	Frédéric	MILA	EPFL Lausanne (Suisse)	
Externe, rang A	M	Christophe	JOSSERAND	CNRS	
Externe, rang A	M	Patrice	LE GAL	CNRS	
Externe, rang A	Mme	Elisabeth	CHARLAIX	Université Grenoble Alpes	
Externe, rang A	M	Jean- Christophe	GEMINARD	CNRS	
Externe, rang A	Mme	Cécile	COTTIN- BIZONNE	CNRS	
Externe, rang A	M	Christophe	ELOY	Centrale Marseille	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Christine CLERICI